

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2011

L'an deux mille onze, le trente et un janvier à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2011

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Paud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barriere**, Pierre **Tomada**, , Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, Philippe **Laveix**, M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, M Serge **Maurin**, Françoise **Mery**, Mme Annette **Québec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **Lawther**.

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Madame Françoise MERY est désignée secrétaire de séance.

Proposition de points :

- **à ajouter à l'ordre du jour :**
 - ✓ Bibliothèque municipale : Convention Club des aînés de la Bastides /Bibliothèque municipale
 - ✓ Subvention Association Sportive Sauveterrienne – Budget 2011
- **à supprimer à l'ordre du jour**
 - ✓ Personnel communal : Contrat CAE/CUI

Accord du Conseil Municipal par 18 voix pour.

ORDRE DU JOUR

1. Subvention Association Sportive Sauveterrienne – Budget 2011

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal par 18 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association sportive Sauveterrienne (football).

Cette subvention fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2011.

2. PROCEDURE DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME

➤ **Débat sur le projet de plan d'aménagement et de développement durable**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet d'aménagement et de développement durable

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, modifiant le Code de l'Urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Séance du 31 janvier 2011

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L 123-9 relatif à la tenue d'un débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement ;

Vu la délibération du 9 juin 2008, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 29 mars 2002 ;

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au plus tard au moins deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ;

Considérant que le document présenté correspond au projet souhaité par la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A débattu sur le projet d'aménagement et de développement durable présenté. Celui-ci comporte les orientations suivantes :

- Mieux centraliser l'urbanisation autour des pôles existants
 - ✓ Réaménagement du centre de la bastide – favoriser la convivialité de la Bastide et de ses quartiers, dynamiser la politique du logement,
 - ✓ Restructurer le village de Saint Romain – renforcer la notion de village déjà nettement apparente, et notamment sa vocation résidentielle en restructurant la desserte et les espaces publics et en harmonisant le développement du bâti. – Limiter toutefois l'impact du développement urbain sur les espaces agricoles et naturel et renforcer la vocation d'habitat dans les secteurs où l'activité agricole ne semble plus possible.
 - ✓ Organiser les quartiers en devenir – apporter les outils nécessaires pour permettre le développement rationnel et coordonnées des trois quartiers dont le développement était déjà planifié dans le précédent document sans toutefois disposer des moyens nécessaires. Savoir :
 - Le quartier de Bonard-Les Granges,
 - La mutation du site de Super U à La grande Haie – mener toutes les réflexions visant au renouvellement urbain de ce site en entrée de ville, imbriqué dans le tissu urbain de mixité fonctionnelle,
 - Le quartier de Castagnet – enjeu majeur de développement pour la commune considérant sa proximité immédiate avec les axes de circulation et de la zone d'activité de Pringis et par sa surface urbanisable.
- Accompagner le développement urbain
 - ✓ En renforçant le bassin de vie
- Améliorer le cadre de vie des habitants
 - ✓ En donnant plus de place aux piétons et aux cyclistes
 - ✓ En donnant de nouveaux espaces de respiration à la ville
 - ✓ En formalisant des continuités vertes sur l'ensemble du territoire
 - ✓ En préservant le patrimoine commun sur le territoire
 - ✓ En consacrant des espaces spécifiques à l'agriculture sur l'ensemble du territoire

Séance du 31 janvier 2011

3. PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

➤ Choix du bureau d'étude

Monsieur Puaud rappelle la consultation engagée de concert avec les communes membres de la Communauté de Communes en vue de missionner un bureau d'étude pour réaliser le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) de la commune et répondre ainsi aux obligations de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Monsieur Tomada est le représentant de la commune de Sauveterre de Guyenne au sein de cette commission intercommunale.

Monsieur Puaud donne les résultats de la consultation :

4 entreprises ont présenté une offre, dont 3 ont fait une offre conforme à la consultation

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics commune de Sauveterre de Guyenne: analyse des offres reçues

critères d'analyse de l'offre	FACT		MPI Conseil		DOUCE		Sarl FDF	
présentation de l'entreprise / moyens (note sur 10)		6		10		8	offre non conforme	
analyse technique (note sur 20)		12		15		17		
cout de la prestation (note sur 50)	4 652.44 €	50	11 854.75 €	30	8 850.40 €	40		
délai d'intervention (note sur 20)		15		15		15		
note finale sur 100		83		70		80		0

Monsieur Puaud propose de retenir la proposition du bureau FACT.

Accord du Conseil Municipal par 18 voix pour.

4. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

➤ Convention Club des Aînés de la Bastides /Bibliothèque municipale

Sur proposition de Madame Combefreyroux, le Conseil Municipal par 18 voix pour, autorise la signature d'un convention avec l'association des Aînés de la Bastide définissant les modalités d'utilisation des services de la bibliothèque municipale par les membres de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 30.